

Le passe sanitaire suspendu dans les centres commerciaux des Hauts-de-Seine

Par Le Figaro avec AFP
Publié il y a 5 heures,
Mis à jour il y a 4 heures



Des contrôles de QR code à l'entrée d'un centre commercial. *Pascal GUYOT / AFP*

Cette décision intervient après la suspension du dispositif dans les centres commerciaux des Yvelines, de l'Essonne et du Haut-Rhin, en attendant une audience à Paris ce mardi.

La mise en place du passe sanitaire dans des dizaines de grands centres commerciaux français, contestée par la profession qui se plaint d'une forte baisse de la fréquentation, a été suspendue mardi dans un nouveau département de la banlieue parisienne, après plusieurs décisions similaires ailleurs.

Après les Yvelines et l'Essonne en Ile-de-France, le tribunal administratif des Hauts-de-Seine a suspendu mardi l'arrêté préfectoral qui avait imposé le passe dans deux grandes surfaces de ce département limitrophe de Paris, au motif qu'il empêchait l'accès des personnes à des biens et services de première nécessité. Le passe a également été suspendu dans le Haut-Rhin.

Une suspension a aussi été demandée dans la capitale; une audience est prévue ce mardi au tribunal administratif de Paris. Le passe reste en revanche exigé dans tous les autres lieux où il s'applique depuis le 9 août: restaurants, bars, cinémas, trains longue distance...

VOIR AUSSI – Bruno Le Maire: «Le passe sanitaire n'a pas d'impact sur l'activité économique du pays»

-25% de fréquentation selon les centres commerciaux

Le Conseil national des centres commerciaux (CNCC) demande sa suspension nationale pour les grandes surfaces. Il évoque *«une chute d'un quart de la fréquentation dans l'ensemble des centres commerciaux»*, «non seulement (dans) les grands centres commerciaux métropolitains soumis au contrôle du passe sanitaire dans lesquels elle atteint 30% à 40% mais également (dans) tous les centres dans l'ensemble des territoires».

«La confusion est totale dans l'esprit de nos concitoyens, entre la question des plus de 20.000 mètres carrés, celle du taux d'incidence, les endroits où le taux est bas et où les arrêtés ne sont pas retirés, les départements où les arrêtés ont été suspendus», regrettait lundi auprès de l'AFP le délégué général du CNCC, Gontran Thüning. *«L'incertitude est l'ennemi de la confiance et de la consommation.»*

À la demande du gouvernement, de nombreux préfets avaient commencé le 16 août à imposer le passe sanitaire pour les surfaces de plus de 20.000 m² dans les départements où le taux d'incidence de l'épidémie dépassait les 200 pour 100.000 habitants sur une semaine.

VOIR AUSSI – Covid-19: «On n'est pas des fétichistes du passe sanitaire», affirme Gabriel Attal